

L'ANFR met en ligne son nouveau site internet www.recevoirlatnt.fr, dédié à la réception de la TNT

Maisons-Alfort, le 3 février 2021 - L'ANFR vient de mettre en ligne son tout nouveau site internet qui accompagne les téléspectateurs dont la réception de la TNT est perturbée. Le logo et la charte graphique ont également été refondus, pour redynamiser l'identité visuelle du site.

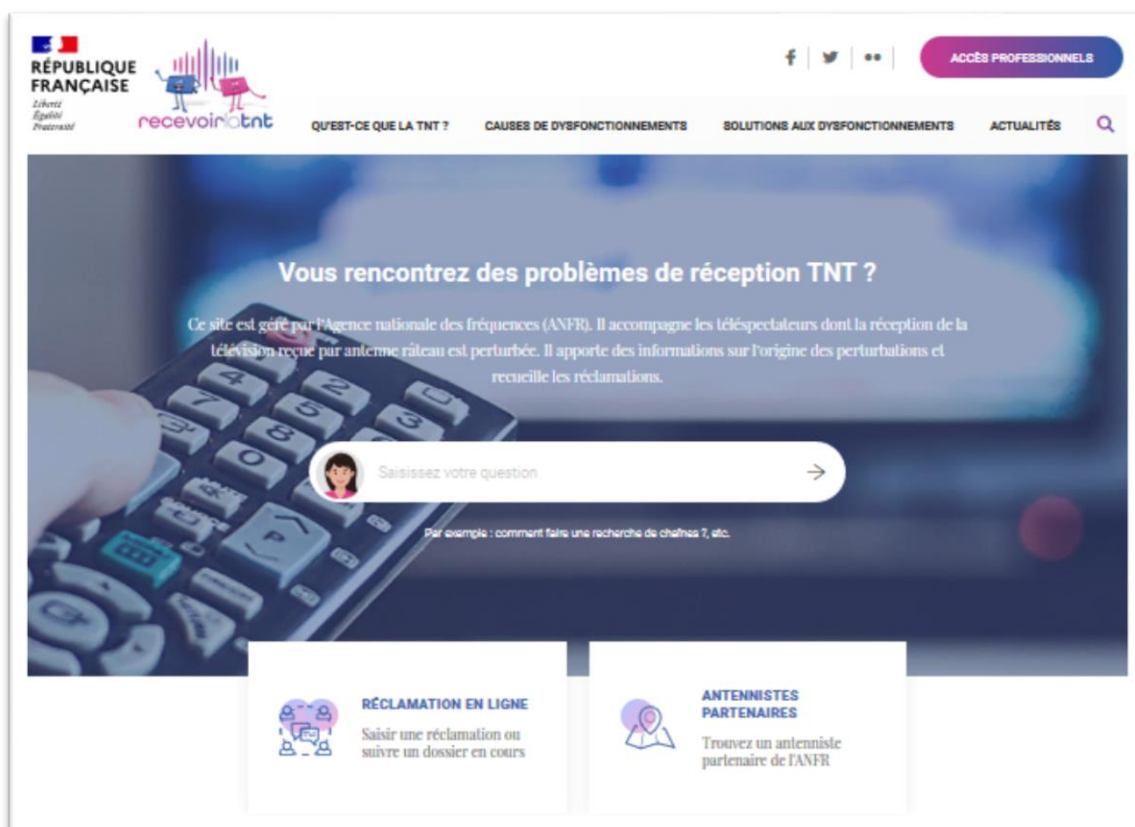
L'Agence nationale des fréquences (ANFR) assure, conjointement avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), la bonne réception de la télévision numérique terrestre (TNT) diffusée sur le territoire français. Pour faciliter l'information auprès du public sur les problématiques de réception de la TNT, l'ANFR s'est dotée en 2012 du site recevoirlatnt.fr. Ce site a ainsi été au cœur des dispositifs de communication mis en œuvre ces dernières années par le gouvernement pour informer les téléspectateurs des évolutions technologiques de la TNT et du transfert d'usage des fréquences de la télévision vers le très haut débit mobile.

Aujourd'hui, ce site fait peau neuve afin d'offrir aux internautes une expérience utilisateur optimisée. Nouveau logo, arborescence repensée, fonctionnalités améliorées et contenus enrichis sont les principales évolutions : elles offrent un accès facilité aux informations dont a besoin le téléspectateur.

Plusieurs outils permettent par ailleurs à l'internaute d'être guidé pour l'aider à résoudre son problème de réception : chat en ligne, liste des derniers incidents du réseau TNT accessible par géolocalisation, carte pour trouver un antenniste charté ANFR près de chez soi, téléservice de réclamation en ligne... Il y trouvera également des fiches pratiques, des vidéos et tutoriels qui rendent les explications techniques très abordables pour le grand public.

Recevoirlatnt.fr s'adresse également aux professionnels de l'antenne en proposant des conseils et bonnes pratiques, et en fournissant une information fiable sur les incidents en cours du réseau TNT. Les antennistes adhérant à la charte « professionnel partenaire ANFR » disposent pour cela d'un extranet dédié.

Enfin, le nouveau site a été conçu avec une attention particulière pour sa fonction « responsive », plus de la moitié des internautes ayant accès au site via un téléphone portable ou une tablette.



Page d'accueil du nouveau site recevoirlatnt.fr



Nouveau logo

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) est un établissement public de l'Etat, placé auprès du ministère de l'Economie et des Finances. Il gère l'ensemble du spectre des fréquences radioélectriques et a notamment pour mission d'assurer la protection de la réception télévisuelle. Il met en œuvre les moyens nécessaires pour déterminer les causes des perturbations de la TNT et propose, le cas échéant, des préconisations pour les faire cesser.

Contact presse : presse@anfr.fr – 06.80.59.00.51